

# CONSEIL MUNICIPAL 2021

## COMPTE RENDU

Séance du 11 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 11 mars, à 18h00, les membres du Conseil Municipal proclamés élus à la suite des élections municipales du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Elisabeth HOLLER, Stéphane DAUFRESNE, Laëtitia AMABLE DIT LECONTE, Jean-Pierre DUBAS, Fatima BANAMARA, Eric GOBERT, Fabien MAUPLIER, Nathalie DURAND, Christiane MARCOZ, Eric DELBERGUE, Martine GUDEWICZ, Didier CHARRON, Philippe MENOCHET, M: Eric DELSINNE, Mme Dominique LOHY, Mme Françoise GARNIER, Mme Jessie ROUPSARD.

Étaient excusés, M. Jean-Luc CHAUSSAVOINE et M. Christian LANGEARD  
M. Jean-Luc CHAUSSAVOINE a donné pouvoir à M. Philippe MENOCHET  
M. Christian LANGEARD a donné pouvoir à Mme Jessie ROUPSARD

Le conseil a choisi pour secrétaire Madame Nathalie DURAND.  
Ouverture de séance à 18h00.

### 1 - Objet : Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2020 – Affectation du résultat

Au 31/12/2020, le Compte de Gestion du Trésorier et le Compte Administratif de la commune font apparaître les résultats concordant suivants.

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	1 082 291,69 €	Dépenses	258 658,16 €
Recettes	1 239 565,60 €	Recettes	370 589,98 €
Excédent de clôture	157 273,91 €	Excédent de clôture :	111 931,82

Au 31/12/2020, la Trésorerie de la commune s'éleve à la somme de **812 979,39 €**.

BILAN AU 31/12/2020	Résultat de clôture exercice 2019	Part affectée à l'investissement exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	175 954,34 €		111 931,82 €	287 886,16 €
Fonctionnement	617 819,32 €	- 250 000 €	157 273,91 €	525 093,23 €
Total	793 773,66 €	- 250 000 €	280 845,03 €	812 979,39 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (une abstention), hors de la présence de Mme HOLLER, Maire, Le Conseil Municipal,

DECIDE, à la majorité, des membres présents et représentés d'approuver le Compte de Gestion 2020 et le Compte Administratif 2020.

Et après le retour de Madame la Maire, à l'unanimité, DECIDE d'affecter les résultats de la manière suivante :

Affectation BP 2021 Investissement : **Article 001 : 287 886,16 €**  
**Article 1068 : 150 000 €**

Affectation BP 2021 Fonctionnement : **Article 002 : 375 093,23 €**

### 2 - Finances : Vote du taux de la taxe Habitation et des taxes foncières 2021.

Considérant l'exposé de M. Stéphane DAUFRESNE, Adjoint au Maire Chargé des Finances, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal

DECIDE de voter, sans modification, les taux suivants :

- ✓ Taxe d'habitation : 18,42 (pour information).
- ✓ Taxe foncière bâti : 62,82 (part communale = 40,72% / part départementale = 22,10%).
- ✓ Taxe foncière non bâti : 69,03 (part communale = 46,93% / part départementale = 22,10%).

### 3 - Objet : Vote du Budget Primitif 2021

Après avoir entendu l'exposé de M. Stéphane DAUFRESNE, Adjoint au Maire chargé des Finances, faisant apparaître les propositions budgétaires ci-après,

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
Libellé	Montant
011 Charges à caractère général	501 651.75 €
012 Charges de personnel	507 389.24 €
014 Atténuation de produits	274 023.19 €
65 Autres charges de gestion courante	184 099.37 €
66 Charges financières	9 672 €
67 Charges exceptionnelles	-
022 Dépenses imprévues	100 000 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 839.48 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 587 675.03 €</b>
013 Atténuation de charges	14 010.24 €
70 Produits des services	120 283.36 €
73 Impôts et taxes	764 639 €
74 Dotations et participations	294 536.46 €
75 Autres produits de gestion courant	17 000 €
76 Produits financiers	2 112.74 €
77 Produits exceptionnels	-
002 Résultat de fonctionnement reporté	375 093.23 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 587 675.03 €</b>

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES		RECETTES	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
20 Immobilisations incorporelles	37 328 €	10 Dotations, fonds divers et réserves	280 000 €
204 Subventions d'équipement versées	54 167 €	13 Subventions d'investissement	105 700 €
21 Immobilisations corporelles	400 833.45 €	27 Autres immobilisations financières	14 003 €
23 Immobilisations en cours	70 000 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 839.48 €
16 Emprunts et dettes assimilées	81 994.69 €	041 Opérations patrimoniales	11 447.93 €
020 Dépenses imprévues	50 000 €	001 Résultat reporté	287 886.16 €
041 Opérations patrimoniales	11 447.93 €	RAR	22 978 €
RAR	27 083.50 €	<b>TOTAL GENERAL + 001 + RAR</b>	<b>732 854.57 €</b>
<b>TOTAL GENERAL + RAR</b>	<b>732 854.57 €</b>		

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
**Le Conseil Municipal,**  
**APPROUVE** tous les chapitres de fonctionnement et d'investissement, en dépenses et en recettes, présentés ci-dessus.

**4 - Objet : Vote des subventions aux associations 2021**

Après en avoir délibéré, **une voix contre (1), seize voix pour (16),**  
**Le Conseil Municipal,**  
**DECIDE** d'attribuer les subventions aux associations de Cambes en Plaine conformément au tableau annexé à la présente délibération.  
**DIT** que les crédits nécessaires sont prévus à l'article 65748 du Budget Primitif 2021.

SUBVENTIONS		
2021		
	Nombre adhérents Cambais	Subvention Mairie
<b>Les Associations de loisirs</b>		
Rando		200.00€
Foot	29	3 500.00€
Danse	30	1 500.00€
Tennis	39	400.00€
Course à pied	22	300.00€
Taekwondo	16	700.00€
Club du Colombier	7	186.75€
Association Chorale « La Clé des Chants »	14	500.00€
Société de Chasse	2	120.00€
Association Yoga	37	400.00€
<b>SOUS/TOTAL (1)</b>	<b>196</b>	<b>7 806.75€</b>

SUBVENTIONS		
2021		
<b>Les Associations Culturelles</b>		
Association des Anciens Combattants	16	150.00€
Comité du Jumelage Allemand	10	300.00€
Palette Cambaise	11	500.00€
<b>SOUS/TOTAL (2)</b>	<b>37</b>	<b>950.00€</b>

SUBVENTIONS		
2021		
<b>Ecoles Primaire et Maternelle</b>		
Association des Parents d'élèves		110.00€
<b>SOUS/TOTAL (3)</b>		<b>110.00€</b>

SUBVENTIONS		
2021		
<b>Autres subventions</b>		
Participation RAM		4 431.87€
Loyer espace Ardenna RAM		697.56€
<b>SOUS/TOTAL (3)</b>		<b>5 129.43€</b>

SUBVENTIONS 2021		
<b>TOTAL</b>		<b>13 996.18€</b>

**5 - Objet – Demande de subvention DETR pour la création de portails publics numériques**

Considérant le projet de création de portails publics numériques dont le coût prévisionnel s'élève à 16 163 € HT ;

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

- ✓ Coût total : 16 163 € HT
- ✓ DETR : 6 465.20 € HT (40%)
- ✓ Autofinancement communal : 9 997.80 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Le conseil municipal,**

**VALIDE** le projet de création de portails publics numériques.

**ADOpte** le plan de financement exposé et présenté en annexe.

**SOLLICITE** une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

**6 - Objet : Admission en non-valeur**

Considérant l'état de restes à recouvrer du Trésorier en date du 27 janvier 2021,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Le Conseil Municipal,**

**DECIDE** d'admettre en non-valeur les frais suivants : 5,50 euros

**DIT** que les crédits budgétaires sont prévus à l'article 654 du Budget Primitif 2021.

**7 - Objet : Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)**

Considérant que seuls les agents territoriaux de catégorie B et de catégorie C sont potentiellement bénéficiaires des IHTS,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Le Conseil Municipal,**

**DECIDE**

**Article 1 : bénéficiaires de l'I.H.T.S.**

L'indemnité horaire pour travaux supplémentaire (IHTS) pourra être versée aux fonctionnaires territoriaux titulaires ou stagiaires employés à temps complet, temps non complet et temps partiel, appartenant aux catégories B ou C, ainsi qu'aux agents contractuels à temps complet, temps non complet et temps partiel, de même niveau.

**8 - Objet : Recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Le Conseil Municipal,**

**DECIDE** d'autoriser Madame la Maire à recruter des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles.

**DIT** que Madame la Maire sera chargée de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

**9 - Objet : Recrutement ponctuel d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité**

Considérant qu'il peut être nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Le Conseil Municipal,**

**DECIDE** d'autoriser Madame la Maire à recruter des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

**DIT** que Madame la Maire sera chargée de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

**10 - Objet : Cession d'un délaissé de terrain à M. Jérôme FRANCOIS et Mme Marie -Laure MONSALLIER**

Considérant la demande de M. Jérôme FRANCOIS et Mme Marie-Laure MONSALLIER d'acquérir un délaissé de terrain appartenant à la commune afin de permettre la continuité du mur de sa propriété,

Considérant que ce délaissé de terrain est en friche depuis plusieurs années,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (3 abstentions),

**Le Conseil Municipal,**

**ACCEPTE** de vendre 50 m<sup>2</sup> environ de terrain cadastré AC 250 situé 10 rue du Manoir à Cambes en Plaine à Monsieur Jérôme FRANCOIS et Mme Marie-Laure MONSALLIER au prix de 40 € / m<sup>2</sup> net vendeur.

**AUTORISE** Madame la Maire à signer l'acte notarié correspondant ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à la vente.

**DIT** que les frais de l'acte correspondant seront à la charge de l'acquéreur.

**11 - Objet : signature d'une convention d'intervention avec la SAFER.**

Considérant le projet de la commune de mettre en place des jardins partagés ou familiaux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Le Conseil Municipal,**

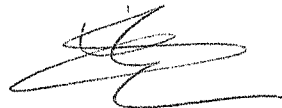
**DEMANDE** l'intervention SAFER pour la maîtrise de la parcelle cadastrée section ZA 211 classée en Agricole au PLU ou toute autre parcelle sur le territoire de la commune pouvant répondre à la faisabilité du projet.

**AUTORISE** Madame la Maire à signer la convention annexée à la présente délibération

Clôture de séance à 20h15.

Nathalie DURAND

Secrétaire de séance



Elisabeth HOLLER

Maire de CAMBES EN PLAINE

